

PNI nous explique le traitement de nos Déchets

En 2020, la production de déchets par an et par habitant au sein de la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres (CEEG) était de 117 kg d'ordures ménagères, 50 kg de verre, 29 kg d'emballages et 18 kg de papier. Que deviennent-ils une fois que nous les avons déposés sur nos trottoirs ou dans les lieux de collecte ?

Tout d'abord, il faut savoir que la CEEG ne travaille pas seule à la gestion de nos déchets, puisqu'elle s'est associée à d'autres communautés de communes au travers d'un Syndicat Mixte (SMCNA).

Aujourd'hui nos ordures ménagères (collectées dans les bacs gris) sont enfouies au centre d'enfouissement des Briellules, à Treffieux (44), et ce jusqu'en 2025. Le papier et le verre sont acheminés vers des usines de recyclage. Les emballages (sacs jaunes) sont redirigés vers un centre de tri, où les différents matériaux sont triés avant d'être réacheminés vers des recycleurs.

Jusqu'à fin 2020 les emballages étaient triés sur le site de Treffieux. Celui-ci étant devenu obsolète, depuis le début de l'année 2021, ce tri est effectué à Saint-Brieuc (22), jusqu'à l'ouverture en 2024 d'un nouveau centre, en cours de construction près de Cholet (79). Le SMCNA s'est associé à d'autres collectivités pour construire ce nouveau site.



Depuis cette année on trie donc plus d'emballages dans les sacs jaunes. Sont-ils tous recyclés ?

Oui et Non. En ce qui concerne les emballages recyclables, ceux ci sont évidemment recyclés. Le plus souvent en France, sinon en Europe. Les emballages non recyclables font l'objet d'une valorisation énergétique en les transformant en Combustible Solide de Récupération (CSR) pour l'industrie ou les réseaux de chaleur urbains.

Faute de produire moins de déchets, l'objectif de trier davantage est double : préférer la valorisation énergétique à l'enfouissement, et aider au développement de nouvelles filières de recyclage qui disposeront ainsi du gisement nécessaire pour être viables.

Vous pouvez aussi nous rejoindre sur :
<http://dechets-partageonsnosidees.suce-sur-erdre.fr>